

ARRÊTÉ N° ARR_2026_0895_ART_RD25E4_LA PESSE
Portant réglementation de la circulation
sur une Route Départementale

Service : PIGPA - DARM - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;
- VU** le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;
- VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;
- VU** l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef du Service Politiques Routières du Conseil départemental du Jura ;
- VU** la demande de l'entreprise GASQUET en date du 29 juin 2026 ;
- VU** l'avis favorable du Président du Conseil départemental de l'Ain, représenté par le responsable de l'Agence Routière et Technique de Bellegarde – Pays de Gex ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation sur la RD 25E4 pendant les travaux de renforcement du réseau électrique aérien BT avec remplacement des poteaux béton sur domaine privé depuis la route, sur le territoire de la commune de LA PESSE ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD 25E4** est réglementée de la façon suivante :

Période	Du jeudi 16 au vendredi 17 juillet 2026 inclus
Localisation	Du PR 0 au PR F
Restrictions	Circulation interdite à tous les véhicules sauf riverains

ARTICLE 2 L'itinéraire de déviation dans les deux sens est fixé comme suit :

- RD 25 jusqu'au carrefour avec la RD 124 (Désertin)
- RD 124 puis RD 33 jusqu'à BELLEYDOUX
- RD 48 jusqu'à GIRON
- RD 48A (Combe d'Evuaz)

ARTICLE 3 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins du pétitionnaire sous le contrôle de l'Agence Routière Départementale de SAINT CLAUDE.

ARTICLE 4 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 M. le Directeur Général des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>, dont ampliation sera adressée à MM les Maires de LA PESSE, LES BOUCHOUX, BELLEYDOUX et GIRON, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 6 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Signature de l'arrêté

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le

16/07/2026

S²LOW

ID : 039-223900010-20260716-ARR_2026_0895-AR



Système géodésique : WGS 84

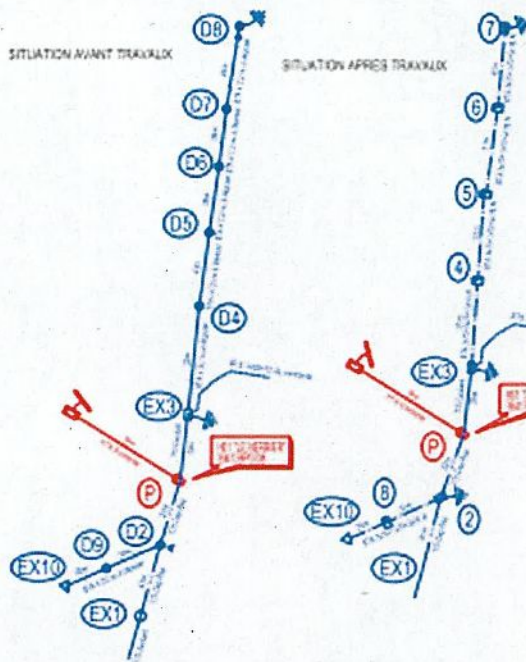
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>5.84628018,46.27359076 5.84652013,46.27313799 5.84694991,46.27324681 5.84693115,46.2731455 5.84688686,46.27290636 5.84757881,46.27284513 5.84768781,46.27343364 5.84778472,46.27345818 5.84771627,46.27358734 5.84780243,46.27405256 5.84825617,46.27586968 5.84831549,46.27610727 5.847628,46.27618928 5.84711369,46.27412939 5.84711143,46.274119 5.84704969,46.27378561 5.8466077,46.27367369 5.84628018,46.27359076</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(46.273591 5.846280);(46.273138 5.846520);(46.273247 5.846950);(46.273146 5.846931);(46.272906 5.846887);(46.272845 5.847579);(46.273434 5.847688);(46.273458 5.847785);(46.273587 5.847716);(46.274053 5.847802);(46.275870 5.848256);(46.276107 5.848315);(46.276189 5.847628);(46.274129 5.847114);(46.274119 5.847111);(46.273786 5.847050);(46.273674 5.846608);(46.273591 5.846280);
```



Canton 3

Particularités

Particularités

Tableau des données sur les poteaux							
Température	0	5	10	15	20	25	30
Température	0.70	1.00	1.30	1.60	1.90	2.20	2.50

Tableau des données des conducteurs									
Poteaux		Température							
Matériau	Longueur (m)	0	5	10	15	20	25	30	35
Alu	10	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Alu	20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Alu	30	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Alu	40	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Plan de piquetage Ech. : 1/1000

ANNEXE 1 du CCTP - TABLEAU DES CONDUCTEURS ELECTRIQUES EN POSE

Matériau	Longueur (m)	0	5	10	15	20	25	30	35
Alu	10	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Alu	20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Alu	30	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Alu	40	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Alu	50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Alu	60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Alu	70	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Alu	80	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Alu	90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Alu	100	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

POSE		
7	150	110.65Kv
A TOUTERREIN AL-2026		
A TOUTERREIN AL-2026		
A TOUTERREIN AL-2026		

POSE		
6	100	110.4
A TOUTERREIN AL-2026		
A TOUTERREIN AL-2026		
A TOUTERREIN AL-2026		

POSE		
5	100	110.4
A TOUTERREIN AL-2026		
A TOUTERREIN AL-2026		
A TOUTERREIN AL-2026		

POSE		
4	100	110.4
A TOUTERREIN AL-2026		
A TOUTERREIN AL-2026		
A TOUTERREIN AL-2026		

EXISTANT		
EX3		11A.650
A TOUTERREIN AL-2026		
A TOUTERREIN AL-2026		
A TOUTERREIN AL-2026		

EXISTANT		
P		11A.1250
A TOUTERREIN AL-2026		
A TOUTERREIN AL-2026		
A TOUTERREIN AL-2026		

POSE		
2		110.65Kv
A TOUTERREIN AL-2026		
A TOUTERREIN AL-2026		
A TOUTERREIN AL-2026		

POSE		
8	150	100.4Kv
A TOUTERREIN AL-2026		
A TOUTERREIN AL-2026		
A TOUTERREIN AL-2026		

EXISTANT		
EX1		PBS 10m
A TOUTERREIN AL-2026		
A TOUTERREIN AL-2026		
A TOUTERREIN AL-2026		

EXISTANT		
EX10		10m 2 poteaux
A TOUTERREIN AL-2026		
A TOUTERREIN AL-2026		
A TOUTERREIN AL-2026		



TRAVAUX LEVAGE POTEAU BETON
SANS POSSIBILITE DE DEPLACEMENT

